



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



**Stratégie de Développement Neutre en Carbone
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

Fiche Sectorielle : **Les Inégalités Territoriales et Sociales**

Avril 2023



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

**Stratégie de Développement Neutre en Carbone
et Résilient aux Changements Climatiques à l'horizon 2050**

Fiche Sectorielle :
**Les Inégalités Territoriales
et Sociales**

Avril 2023

CONTEXTE

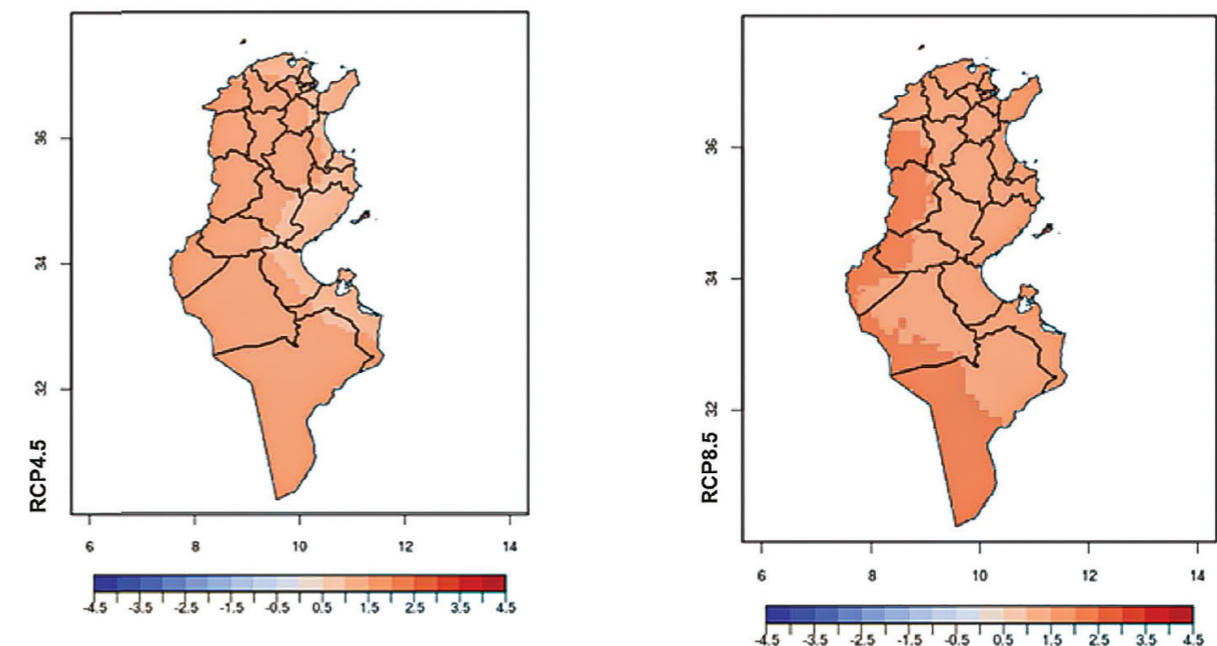
La Tunisie a signé l'Accord de Paris (AP) sur le climat le 22 avril 2016 et l'a ratifié le 17 octobre 2016. Il engage tous les pays à accélérer leur transition vers une économie à faible émission de carbone dans le but de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en 2100 nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », et à poursuivre l'action en vue de « limiter cette augmentation à 1,5°C ». L'article 4.19 de l'AP invite toutes les parties à préparer et à soumettre une **stratégie de développement à faible émission à long terme** à l'horizon à 2050 (Stratégie Bas-Carbone).

Tout en confirmant sa volonté de protéger le climat à travers un développement bas carbone, la Tunisie a également marqué sa volonté de mettre aussi la résilience aux changements climatiques (CC) au centre de ses priorités, en choisissant de développer une stratégie combinée bas-carbone et résiliente aux changements climatiques (SNBC&RCC). Cette note présente le volet Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC) de la SNBC&RCC.

PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SNRCC

Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement a mené, depuis novembre 2020, un processus participatif et inclusif impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions de résilience climatique pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Résilience aux Changements Climatiques (SNRCC).

Evolution future de la Température



Les modèles prévoient une augmentation de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire variant entre 1.6°C (RCP 4.5) et 1.9°C (RCP 8.5), soit une augmentation entre 8% et 10% par rapport à la période de référence 1981-2010. Cette augmentation est significative (selon le test de Wilcoxon) pour l'ensemble des points de grille et à l'horizon temporel considéré.

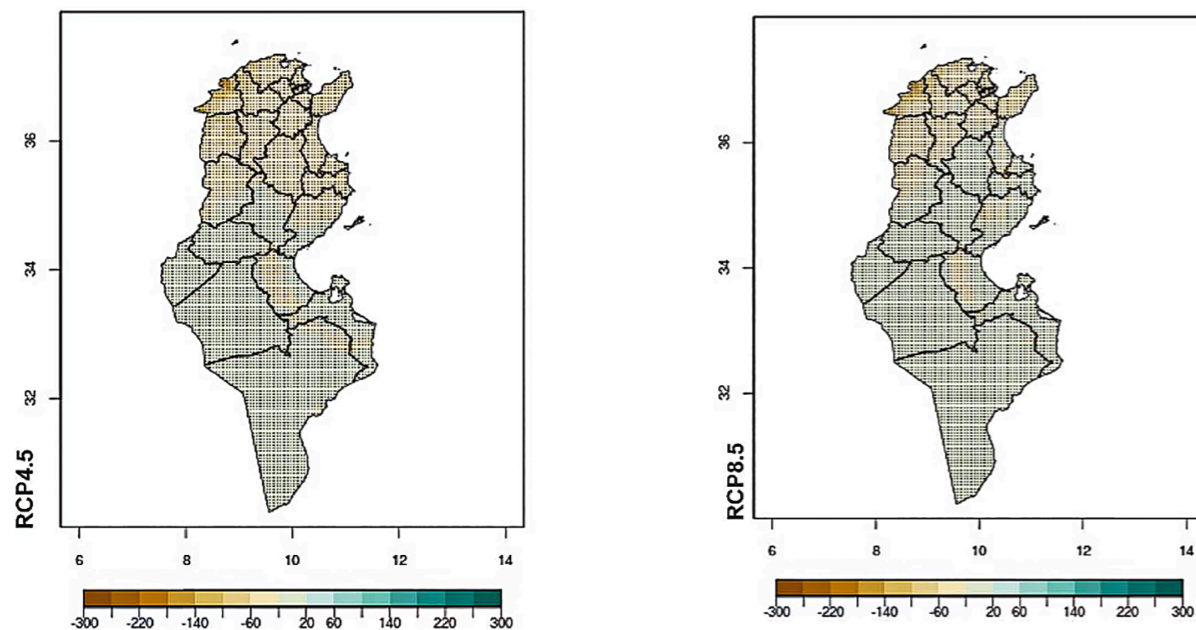
Ces projections mettent en exergue l'effet modérateur de la mer sur la répartition spatiale des températures se traduisant par un réchauffement moins rapide de la frange littorale tunisienne par rapport aux régions continentales. Ainsi le gradient de réchauffement entre les zones continentales et côtières pourrait atteindre 0.5°C et 0.7°C en 2050 (RCP4.5 et RCP8.5 respectivement). Au niveau saisonnier, cette augmentation sera plus accentuée durant l'été.

Pour le RCP 8.5, le réchauffement des régions côtières serait entre 1,5 et 2 °C en revanche, il se situerait entre 2 et 2,5 °C pour les régions continentales. L'étage saharien serait le plus fortement affecté par cette hausse des températures moyenne annuelles (pouvant atteindre 4.7°C en 2100) en revanche, les zones humide et subhumide seront les plus épargnées par cette augmentation des températures.

Des augmentations similaires, homogènes et du même ordre de grandeur, sont attendus pour les températures minimale et maximale moyenne annuelle. Elles sont également statistiquement significatives.

La lecture de ces deux cartes met en exergue une réduction du volume global des précipitations, moyenné sur l'ensemble du territoire tunisien, variant entre (- 14 mm/an, RCP 8.5) et (- 22 mm/an, RCP 4.5), soit entre 6% et 9% par rapport à la période de référence de 1981-2010.

Evolution future des précipitations



Définition d'une trajectoire de vulnérabilité et d'adaptation

Le changement climatique est un phénomène progressif et incertain. Cette incertitude est illustrée par les résultats des projections climatiques qui montrent qu'en 2050, selon le scénario choisi, la Tunisie pourrait connaître un **réchauffement inférieur (RCP 4.5) ou supérieur (RCP 8.5) à 3°C par rapport à la période préindustrielle (1890 – 1899)**.

Afin de refléter cette situation, il a été convenu de présenter le scénario de vulnérabilité sous forme d'une trajectoire de vulnérabilité faisant apparaître deux niveaux d'impact potentiels d'ici à 2050 :

- ▶ 2021-2030 : Un premier niveau d'impact équivalant à une intensité forte des CC qui nécessite **une adaptation incrémentale** avec des mesures d'ajustements et/ou sans-regrets en réponse ;
- ▶ 2031-2050 : Un second niveau d'impact correspondant à une intensité très forte des CC, qui requiert **une adaptation transformationnelle** en réponse nécessitant des stratégies en rupture avec l'existant basées sur des changements de paradigme.

Axes stratégiques, orientations stratégiques et mesures d'adaptation

Cette vision se décline dans la SNRCC dans un ensemble de 10 axes stratégiques :

- ▶ 06 Axes **sectoriels** ;
- ▶ 04 Axes **transversaux** : Pour accompagner les enjeux de l'adaptation auxquels les parties prenantes devront faire face dans la mise en œuvre sectorielle des mesures.

*En réponse au scénario de vulnérabilité, la SNRCC propose une Vision stratégique nationale « Résilience 2050 » exprimée comme suit : « **Une Tunisie résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et opéré les transformations nécessaires à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable** ».*

Au niveau de la structure, chaque axe stratégique, sectoriel ou transversal, se décline en orientations stratégiques. A leur tour, chaque orientation stratégique se décompose en mesures d'adaptation.

Axe 1 : Promouvoir une agriculture résiliente aux CC, rémunératrice et respectueuse des équilibres écologiques
OS 1 (agriculture) : Développer une agriculture résiliente aux CC, durable qui nourrit la population et respecte l'environnement.
OS 2 (biodiversité et écosystèmes naturels) : Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, augmenter leur résilience aux CC et renforcer les biens et services des écosystèmes.
OS 3 (sols) : Œuvrer en faveur de la neutralité en matière de dégradation des terres, réhabiliter les sols et améliorer leur capacité de rétention.
OS 4 (paysans vulnérables) : Renforcer l'autonomisation économique et sociale des paysans et de leurs groupements et les aider à faire face aux risques climatiques.

Axe 2 : Transformer le secteur de la pêche pour assurer durablement la sécurité alimentaire, améliorer la gouvernance de la biodiversité et offrir aux acteurs des revenus décents
OS 1 : Innover et adapter de nouveaux modes de planification et de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui intègrent les effets des CC et améliorent la résilience du secteur.
OS 2 : Développer des zones d'expérimentation en faveur de la conservation de la biodiversité et une compensation des pertes des produits de la pêche à pied et des Charafis.
OS 3 : Agir en faveur de l'amélioration de la résilience des petits et moyens pêcheurs aux effets des CC en considérant le genre.

Axe 3 : Limiter les impacts des CC sur les ressources en eau et transformer le modèle de gestion pour satisfaire les besoins hydriques sous contrainte climatique
OS 1 : Rationaliser la gestion des ressources en eau conventionnelles, optimiser l'adaptation des écosystèmes aux CC et prévenir les conflits d'usage.
OS 2 : Massifier l'utilisation des eaux non conventionnelles en vue d'accélérer la résilience aux CC.
OS 3 : Adapter la gouvernance des ressources en eau en termes d'approches et de solutions technologiques innovantes afin de répondre plus efficacement aux défis des CC.

Axe 4 : Limiter les impacts biophysiques des CC sur la frange littorale et assurer la durabilité de l'infrastructure et de l'activité économique
OS 1 : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du littoral.
OS 2 : Renforcer la capacité physique d'adaptation du trait de côte.
OS 3 : Préserver la biodiversité des écosystèmes littoraux.
OS 4 : Renforcer le dispositif juridique par le concept CC.

Axe 5 : Maîtriser les risques sanitaires liés aux CC et intégrer leur prise en charge dans le système sanitaire
OS 1 : Renforcer la surveillance des maladies climato-sensibles et développer la capacité de détection précoce et d'alerte rapide des phénomènes à potentiel épidémique.
OS 2 : Développer les capacités du système de santé et l'habiliter pour faire face aux risques sanitaires liés aux CC.
OS 3 : Renforcer le rôle de la santé en matière de leadership et de collaboration intersectorielle et promouvoir la recherche appliquée.

Axe 6 : Limiter les impacts des CC sur le tourisme balnéaire et transformer le modèle touristique de la Tunisie à travers une conversion progressive vers une nouvelle offre durable et inclusive
OS 1 : Augmenter la résilience du tourisme balnéaire.
OS 2 : Maîtriser l'usage des ressources en eau et en énergie.
OS 3 : Améliorer l'attractivité des territoires.

Axe 7 : Renforcer la gouvernance institutionnelle de l'adaptation en Tunisie, la sensibilisation et les capacités des acteurs à planifier et mettre en œuvre les actions d'adaptation aux CC
OS 1 : Renforcer le cadre réglementaire et les arrangements institutionnels.
OS 2 : Sensibiliser et informer sur les approches communes.
OS 3 : Renforcer les capacités dans le domaine de l'adaptation : de l'incrémental au transformatif.

Axe 8 : Mobiliser les financements nécessaires pour l'adaptation
OS 1 : Mobiliser les financements publics et privés.
OS 2 : Orienter les flux financiers domestiques vers le financement durable.

Axe 9 : Développer et diffuser la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation
OS 1 : Renforcer l'utilisation des données, des produits et des services climatiques au fin de l'adaptation.
OS 2 : Développer et diffuser plus largement la recherche et l'innovation en soutien à l'adaptation.

Axe 10 : Réduire les inégalités territoriales et sociales induites par les changements climatiques et promouvoir un développement résilient, juste et équitable
OS 1 : Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques des changements climatiques dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification.
OS 2 : Mise en place d'un système urbain résilient et durable.
OS 3 : Réduire les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation aux CC, et en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir.
OS 4 : Renforcer la résilience des territoires et des communautés les plus vulnérables aux changements climatiques.

PRÉSENTATION DE L'AXE STRATEGIQUE 10 : REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES ET SOCIALES INDUITES PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT RESILIENT, INCLUSIF, JUSTE ET EQUITABLE

Plusieurs enjeux transversaux, identifiés notamment au niveau du diagnostic de l'état actuel, jouent un rôle important dans la résilience/adaptation aux CC.

Des inégalités territoriales : un facteur déterminant dans la résilience des populations aux CC

L'élaboration de la carte de la Pauvreté¹ en Tunisie a permis de mettre en exergue les principaux résultats suivants :

- ▶ Les délégations les plus rurales sont les plus pauvres ;
- ▶ Les régions intérieures les plus pauvres, situées au Nord et au Centre Ouest de la Tunisie, sont celles qui souffrent des taux de chômage les plus élevés ;
- ▶ Les populations de ces régions sont les moins résilientes aux CC pour les raisons suivantes: i- elles présentent les taux de chômage les plus élevés, ii- elles sont les plus faiblement raccordées aux services de base (eau potable,

assainissement, gaz, électricité) et iii- elles souffrent des taux de préscolarisation les plus faibles et leurs taux de décrochage scolaire sont les plus importants.

Cet axe vise à réduire ces inégalités territoriales en intégrant l'aménagement du territoire et les disparités sociales pour favoriser un développement résilient, plus équitable (juste) et inclusif. Ce concept « d'Adaptation équitable » est tout aussi important que celui de la « Transition juste » développée dans le cadre des mesures d'atténuation des émissions de GES. La recherche de plus d'équité est fondamentale à intégrer dans un processus réussi de planification d'adaptation à long terme (Horizon 2050) en incluant des mesures propres à l'aménagement du territoire.

Trajectoire de résilience

Une trajectoire de résilience progressive a été définie comme suit :

Période 2021-2030 :	Période 2031-2050 :
<i>Un scénario d'adaptation incrémentale permettant de faire face aux impacts du CC.</i>	<i>Un scénario d'adaptation transformationnelle permettant de procéder à un changement de paradigme</i>
L'objectif étant de « Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques du CC dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification ainsi que les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation aux CC, en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir »	L'objectif étant de « Consolider et mettre à l'échelle l'ensemble des acquis en matière de réduction des disparités territoriales et sociales »

¹ Source : Carte de la pauvreté en Tunisie, Institut National de la Statistique (INS) de la Tunisie, en collaboration avec la Banque Mondiale, Septembre 2020. Données issues du Recensement Général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014 et de l'Enquête Nationale sur le budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages (ENBCNV 2015).

ORIENTATION STRATÉGIQUES

Trois orientations stratégiques ont été définies :

OS1 : REDUIRE LES DISPARITES TERRITORIALES EN INTEGRANT LES RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DANS SES OUTILS DE PLANIFICATION

Il s'agit de mettre en place un cadre pour l'intégration et la prise en compte de l'adaptation au CC dans l'aménagement du territoire notamment à travers :

- des référentiels juridiques appropriés et sensibles au CC,
- la sensibilisation des décideurs de l'aménagement du territoire aux risques climatiques et
- la communication sur les mesures d'adaptation aux CC et leurs impacts sur le territoire. Les collectivités sont en première ligne face qu'aux risques climatiques notamment hydrométéorologiques qui menacent les territoires. Aussi, il s'agit en premier lieu d'actualiser les TDR des études relatives à l'élaboration des PDL et des PAU en intégrant des questions relatives au CC.

Quant à l'adaptation transformationnelle, elle permettra le passage à la pratique à travers l'intégration de l'adaptation aux impacts du CC dans les processus de planification.

OS2 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME URBAIN RESILIENT ET DURABLE

La Tunisie vient d'adopter récemment une nouvelle politique nationale de la ville. C'est un cadre idéal pour engager des actions transformationnelles susceptibles d'impacter les pratiques urbanistiques et les politiques d'adaptation des villes tunisiennes au CC. Aussi, il s'agit de ;

- mettre en œuvre la politique nationale de la ville, en appuyant les approches des villes vertes, intelligentes et résilientes ;
- proposer un pacte communal pour des villes résilientes et durables ;
- appuyer l'offre des éco-quartiers et
- améliorer l'empreinte écologique des villes.

OS3 : REDUIRE LES DISPARITES SOCIALES EN INTEGRANT LA DIMENSION GENRE DANS LES MESURES D'ADAPTATION AUX CC, EN FAISANT EVOLUER LES STRUCTURES ET LES RELATIONS DE POUVOIR

Toutes les orientations stratégiques et les mesures d'adaptation de la SNRCC suivront la même méthodologie à savoir : dépasser le seul cadre de l'adaptation sensible au genre, en premier lieu, pour progresser vers des mesures incluant plus d'égalité et d'autonomisation des hommes et des femmes en s'attaquant aux causes premières, immédiates et sous-jacentes des inégalités et visant à remettre en cause et à transformer les relations entre les sexes et les structures de pouvoirs déséquilibrées.

En effet, il ne suffit pas d'avoir renforcé la capacité d'adaptation de la personne vulnérable et lui permettre de s'impliquer dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation mais il faut aussi faire évoluer les barrières structurelles (les lois, les politiques, les pratiques institutionnelles) et les relations de pouvoirs asymétriques que ce soit au sein du ménage et/ou dans la communauté.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre de la SNRCC un plan d'action détaillé² a été élaboré, partagé, discuté et validé par l'ensemble des partenaires, au cours de rencontres ciblées ainsi que de trois ateliers en présentiel en Juin et Décembre 2021 et Mars 2022.

Le plan d'action pour les inégalités territoriales, dans une version simplifiée, figure dans ce qui suit. Balisant la trajectoire de résilience à l'échéance 2050, il est présenté pour donner une première idée sur les mesures d'adaptation/résilience au CC nécessaires pour permettre d'asseoir une résilience face au climat. Le coût

financier prévisionnel pour la mise en œuvre, estimé à **66,99 millions de DT** est fourni à titre purement indicatif, il est d'ailleurs certainement sous-estimé.

Il va sans dire que ce plan d'action sectoriel devrait être finalisé et ajusté par les partenaires concernés puis intégré dans la planification sectorielle. Il en est de même concernant le coût financier prévisionnel qui devrait être ajusté et finalisé par le secteur et la recherche d'une partie du financement entreprise en collaboration avec le MEnv dans le cadre d'un financement global pour la SNRCC.

N°	Titre de la mesure	Coût prévisionnel (en Millions de DT)
Orientation Stratégique 1 : Réduire les disparités territoriales en intégrant les risques du changement climatique dans l'aménagement du territoire et dans ses outils de planification		
1	Des référentiels juridiques relatifs à l'aménagement du territoire, sensibles au xCC	0,1
2	Sensibilisation des décideurs de l'aménagement du territoire aux risques climatiques	0,1
3	Renforcement des capacités des planificateurs nationaux et locaux sur l'intégration de l'adaptation aux impacts du CC dans les processus de planification	1,2
4	Actualiser la démarche de la planification pour intégrer les CC	0,2
5	Mettre en place un système de suivi-évaluation des impacts du CC	0,3
6	Prise en compte d'un budget risque climatique dans la planification territoriale	0,2
7	Actualisation des TDR des études relatives à l'élaboration des documents de planification territorial (Schéma national, Schéma régional, Schéma de District)	0,2
Orientation Stratégique 2 : Mise en place d'un système urbain résilient et durable		
1	Actualisation des TDR des études relatives à l'élaboration des PAU	0,2
2	Adaptation de la démarche de planification locale et participative pour intégrer les aspects liés aux CC	1
3	Mise en place d'outils de référence en matière de CC	0,6
4	Intégration des citoyens et de la société civile dans les actions ciblant l'adaptation aux CC	0,75
5	Mettre en œuvre la politique nationale de la ville	0,5
6	Proposition d'un pacte communal pour des villes résilientes et durables	0,6
7	Appuyer l'offre des écoquartiers	25
8	Améliorer l'empreinte écologique des villes	0,65

² Chaque mesure d'adaptation/résilience au CC est décrite dans le document principal de manière exhaustive et sa mise en œuvre définie par les éléments suivants : Le porteur de la mesure ; Les partenaires de mise en œuvre ; L'échéance de mise en œuvre ; Le Coût prévisionnel (en millions de dinars) ; Le financement national attendu ; Un et/ou des Indicateurs de réalisation pour chaque mesure ; La valeur cible de l'indicateur de réalisation à 2030 et 2050 ; Les modalités de mise en œuvre.

Orientation Stratégique 3 : Réduire les disparités sociales en intégrant la dimension genre dans les mesures d'adaptation au CC, en faisant évoluer les structures et les relations de pouvoir

1	Former l'estime de soi et les aspirations des femmes et hommes avec leur diversités sociales (Age, région, revenu, race, statut migratoire, appartenance et autres facteurs) avec un accent particulier mis sur les femmes (sphère informelle)	1,2
2	Développer les compétences, les connaissances et les capacités des femmes et des hommes avec leur diversité sociale (sphère formelle)	1,78
3	Faire des hommes avec leurs diversités sociales les acteurs du changement de la condition des femmes dans la lutte contre le CC (sphère informelle)	5,5
4	Développer l'appartenance des femmes et hommes avec leur diversité sociale à la dynamique de groupes communautaire et à l'activisme (sphère formelle)	1,5
5	Faire évoluer les barrières structurelles (lois, politiques, normes, pratiques institutionnelles)	1,45
6	Former l'estime de soi et les aspirations des femmes et hommes avec leur diversités sociales (Age, région, revenu, race, statut migratoire, appartenance et autres facteurs) avec un accent particulier mis sur les femmes (sphère informelle)	3,48
7	Développer les compétences, les connaissances et les capacités des femmes et des hommes avec leur diversité sociale (sphère formelle)	4,5
8	Faire des hommes avec leurs diversités sociales les acteurs du changement de la condition des femmes dans la lutte contre le CC (sphère informelle)	7,55
9	Développer l'appartenance des femmes et hommes avec leur diversité sociale à la dynamique de groupe communautaire et à l'activisme, (sphère formelle)	3,78
10	Faire évoluer les barrières structurelles (lois, politiques, normes, pratiques institutionnelles)	4,65
Total		66,99

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Les prochaines étapes proposées pour la mise en œuvre de la SNRCC dans le secteur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sont les suivantes :

1- Accélérer la mise à niveau des référentiels juridiques (AT et urbanisme) pour les rendre « compatibles » à la SNRCC

Le Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme qui est en cours d'élaboration devrait contenir des articles qui prennent en compte les prescriptions de la SNRCC et facilite sa prise en compte par les volets de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ce travail de mise en articulation avec la SNRCC est nécessaire et peut être pris en charge par la Direction

Générale de l'Aménagement du Territoire, la Direction de l'Urbanisme et la Direction Générale des Affaires Juridiques du Ministère. Un travail de coordination et de mise en cohérence devrait être entrepris entre le Ministère de l'Équipement et le Ministère de l'Environnement pour harmoniser les approches et assurer la prise en compte de la SNRCC dans les textes juridiques qui réglementent l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Une « task force » Climat ou un Comité au sein du Ministère de l'Équipement pourrait aider à porter et coordonner ces chantiers.

2- Mettre en place des outils de références innovants de planification pour intégrer les aspects liés au CC

Les problématiques liées au CC devront être traitées selon de nouveaux paradigmes et de nouveaux outils. L'innovation dans la résolution des problèmes devrait être généralisée. Dans ce cadre, il est proposé de généraliser les chartes de développement et les plans climats territoriaux. Ils peuvent constituer une matrice d'outils au service des collectivités pour gérer leurs territoires et se doter d'outils de planification. Le travail consiste à élaborer des boîtes d'outils et d'accompagner les collectivités sur le plan technique pour assurer l'appropriation de ses nouveaux outils. Par ailleurs, il est suggéré d'intégrer ses outils dans le nouveau Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

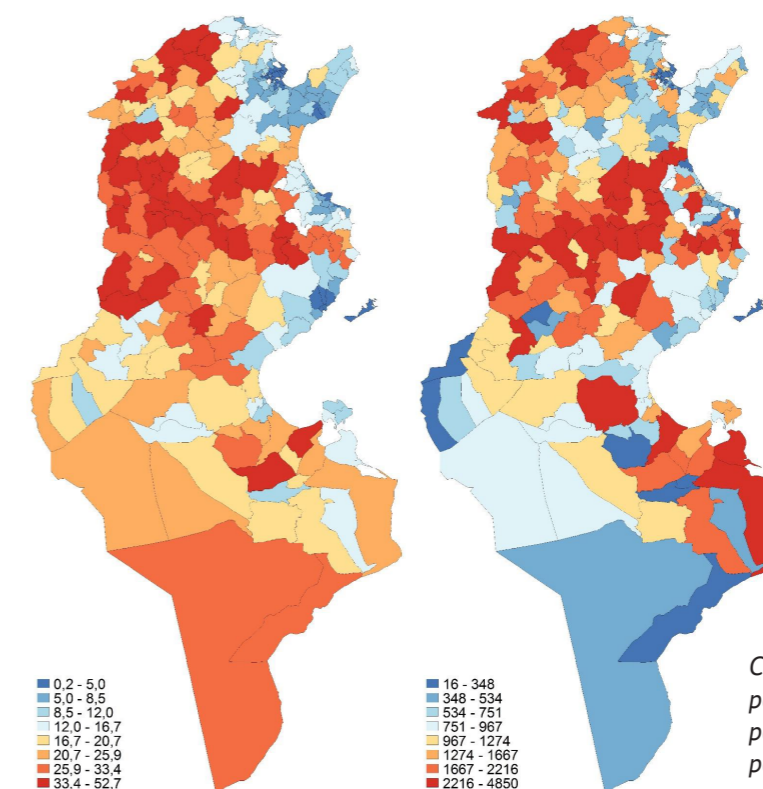
3- Sensibiliser les décideurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme aux risques climatiques

Le but étant de lancer une campagne de sensibilisation et de communication auprès des

premiers responsables du Ministère, sur les composantes de la SNRCC et sur les modalités de la prise en charge de ses composantes et prescriptions. Cet exercice devrait s'appuyer sur des campagnes de sensibilisation, des ateliers, des journées d'informations, des documents et d'outils de communication.

4- S'appuyer sur les initiatives du MEH

Le Ministère mène des études importantes qui peuvent être une porte d'entrée pour la mise en œuvre des composantes de la SNRCC, à l'échelle nationale, régionale et locale. Le SDAZS de Djerba a lancé les chartes du développement et les plans climats, la Politique nationale de la ville à appuyer les approches des villes vertes, intelligentes et résilientes, l'AFH a initié les éco-quartiers. Ces études montrent que le Ministère intègre déjà dans ses initiatives des éléments de problématique qui concernent la SNRCC, la mise en cohérence et l'appui à ces interventions peuvent être consolidés.



Cartes représentant le taux de pauvreté (à gauche) et le nombre de personnes pauvres (à droite) sur la période 2014-2015

Source : Calcul des auteurs basé sur l'EBCNV 2015 et le RGPH 2014



Mis en œuvre par



En coopération avec



Elaborée et coordonnée par

Ministère de l'Environnement

Immeuble CAPRA - Centre Urbain Nord - Avenue Mohamed Béji Caïd Essebsi

T +216 71 136 300

F +216 71 136 303

E boc@mineat.gov.tn

W www.environnement.gov.tn

En coopération avec

Projet Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie & Projet Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation aux changements climatiques en Tunisie

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

B.P. 753, 1080 Tunis-Cedex Tunesien / Tunisie

T +216 71 901 355

F +216 71 908 960

E info@giz.de

W www.giz.de